

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 29
Pouvoirs : 3
Votants : 32

Abstentions : -
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : -

N°2017-69

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-sept,
Le jeudi quinze juin à vingt heures,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Titulaires présents : Guy BAUDRIER, Alain BLOND, Paul BRACHET, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Nathalie MARCHADIER, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Suppléants présents : Stéphane MALIVERT, suppléant de Daniel ESCURE.

Absents : Véronique BINDE, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Daniel ESCURE, Luc GABETTE, Paula GABORIAU, Cécile GUILLAUDEUX.

Pouvoirs : Véronique BINDE à Louis FURLAUD, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE à Patrick GIBAUD, Cécile GUILLAUDEUX à Agnès VARACHAUD.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

Objet

**Lecture publique : adhésion au groupement de commandes
pour l'achat de produits destinés à l'équipement des documents de bibliothèques**

La Vice-Présidente à la culture indique que le réseau des médiathèques a la possibilité d'adhérer au groupement départemental de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement des documents de bibliothèques.

En effet, la Bibliothèque Départementale de Prêt propose à toutes les bibliothèques du département de constituer un groupement de commandes. Au-delà d'une aide à la consultation des fournisseurs, cette procédure permet, par une augmentation du volume des commandes, de bénéficier d'offres plus avantageuses.

La communauté de communes Ouest Limousin s'engage à participer à ce groupement pour un montant minimum de 100€ HT annuels du 1er décembre 2017 au 30 juin 2022.

Suite à la demande du Président, le conseil communautaire décide après en avoir délibéré et à l'unanimité d' :

- approuver l'adhésion au groupement de commandes ;
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 22 JUIN 2017

